



**BULLETIN MUNICIPAL**  
**D'ARGAGNON**



***Août 2023***

# SOMMAIRE

- ◆ *Le mot du Maire* *Page 3*

## COMMUNE

- ◆ *Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 30 juin 2022* *Page 4*
- ◆ *Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 21 septembre 2022* *Page 4, 5,6 et 7*
- ◆ *Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 23 mars 2023* *Page 7*
- ◆ *Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 05 avril 2023* *Page 8 et 9*
- ◆ *Délibérations du Conseil Municipal : Séance du 12 avril 2023* *Page 9*
- ◆ *Finances ( budgets de la Commune, du service Assainissement et du Lotissement Labaigt)* *Page 10 à 16*
- ◆ *CCAS : Naissances, repas annuel et subventions attribuées* *Page 17*

## TRAVAUX

- ◆ *Lotissement Labaigt* *Page 18*
- ◆ *Travaux de voirie* *Page 19*
- ◆ *Fin des travaux de la nouvelle mairie et du city stade* *Page 20*

## FESTIVITES

- ◆ *La Fête des Mères* *Page 21*
- ◆ *La cérémonie du 14 juillet* *Page 21*

## VIE QUOTIDIENNE

- ◆ *Rappels Utiles : Chiens errants, Urbanisme, le ramassage des poubelles* *Page 22*
- ◆ *Les bonnes adresses d'Argagnon* *Page 23*
- ◆ *La vie des associations* *Page 24 à 27*

# LE MOT DU MAIRE



Chers citoyennes et citoyens d'Argagnon,

Nous profitons de la trêve estivale pour vous communiquer quelques informations essentielles de la vie de notre village.

Je tenais tout d'abord à m'associer moralement aux sinistrés qui ont subi les différents épisodes d'intempéries notamment dans la nuit du 12 au 13 juin dernier. Suite à ma demande, la préfecture a classé cet épisode en état de catastrophe naturelle. Je souhaite que cela facilite le traitement des différents dossiers par rapport aux indemnisations.

Concernant les routes communales, la Communauté de commune procède aux différents travaux de remise en état : Curage des fossés, hydrocurage des busages, réparations diverses de la voirie. Ce rétablissement prend du temps car beaucoup de communes ont été touchées par cet épisode.

Comme vous l'avez remarqué, le centre de notre village est en plein travaux.

La construction de la nouvelle mairie est terminée, le déménagement a pu se réaliser mi-juin. Je tiens à remercier les membres du conseil municipal ainsi que le personnel communal qui ont activement participé à l'installation dans les nouveaux locaux.

La construction du city-stade est réalisée. Les aménagements des abords seront faits en régie afin que cet endroit soit agréable et convienne à tous, petits et grands. Des consignes d'utilisations sont affichées. Merci de les respecter et de les faire appliquer à vos enfants.

La rue de la mairie est actuellement en travaux afin d'aménager l'ensemble de cette zone tant au niveau de l'accessibilité que de la sécurité des piétons. L'éclairage du quartier sera entièrement rénové par la Communauté des Commune pour cet hiver.

Les locaux de l'ancienne mairie seront momentanément mis à la disposition des associations pour leurs activités. En effet notre prochain chantier est la rénovation de ces locaux pour créer une salle multi-activités pouvant être également louée le week-end. L'étude de ce dossier est en cours.

D'autres travaux et actions sont également prévus pour cette année :

La gestion du cimetière :

Après la construction de l'ossuaire, la reprise des tombes concernées par la procédure est en cours. L'utilisation des produits phytosanitaires est interdite. Cela nous oblige à gérer différemment les surfaces. Il est nécessaire de s'adapter et de trouver des solutions générant moins de pollution. Elles nécessitent parfois plus de main d'œuvre.

Le déploiement de la fibre est presque terminé pour notre village. Seuls une dizaine de logements ne sont pas encore éligibles mais ciblés. Le site <https://lafibre64.fr> vous permet de voir l'avancée du chantier et de poser toutes vos questions à THD 64 en charge de ce déploiement.

Notre mandat voit également une transition importante s'opérer dans le cadre de l'urbanisme.

La carte communale actuelle sera remplacée par un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Cette transition sera effective en 2025/2026 et se réalisera en plusieurs étapes. La communauté de communes communique sur ce sujet. Des Informations seront diffusées tout au long de cette vaste réflexion sur notre avenir en terme de mobilité, gestion du foncier, trame verte et bleue, etc.

Malgré une inflation élevée, le taux d'imposition des impôts directs reste inchangé pour cette année.

Le budget prévisionnel 2023 a été voté à l'unanimité.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un excellent été à toutes et tous.

Gilles Lévêque

## Séance de la Réunion du Conseil du 30 juin 2022

### **3 - Emprunt pour les travaux de construction de la nouvelle mairie**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Argagnon

Vu le budget de la commune d'Argagnon, voté et approuvé par le conseil municipal le 13 avril 2022 et visé par l'autorité administrative le 14 avril 2022 sous le numéro ID064-216400424-20220413-BP\_COMMUNE\_2022\_BF

Vu la proposition commerciale en date du 14 juin 2022

Pour donner suite à la réunion de la Commission Finances en date du 23 juin 2022

Après délibération, décide, à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : La commune d'Argagnon contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne un emprunt de trois cent soixante-dix mille euros destinés à financer les travaux de construction de la nouvelle mairie

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Travaux de construction de la nouvelle mairie

Montant du capital emprunté : 370 000 €

Durée d'amortissement : 20 ans

Type d'amortissement : échéances constantes

Taux d'intérêts : 1,75 %

Périodicité : trimestrielle

Article 3 : Frais de dossier : 500 €

Article 4 : La commune d'Argagnon s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre du contrat.

Article 5 : La commune d'Argagnon s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et toute pièce s'y rapportant.

Article 7 : l'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder à des débloqués.

## Séance de la Réunion du Conseil du 21 septembre 2022

### **5 - Location de la salle Lamongesse**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de location de la salle Lamongesse voté par délibération n°3 en date du 30 juin 2017 sont les suivants :

- pour les associations : mise à disposition gratuite
- pour les autres utilisateurs : 50 € de location
- une caution de 300 € sera demandée à tous les utilisateurs

et que ces tarifs n'a pas été réévalué depuis.

Suite à la réunion de la commission finances en date du lundi 19 septembre 2022, il est proposé que les tarifs de location de la salle Lamongesse soient les suivants à partir du 1er octobre 2022 :

- pour les associations de la commune : mise à disposition gratuite
- pour les habitants de la commune et seulement pour réunion de famille (mariages, anniversaires, etc) : 70 € de location
- une caution de 400 € sera demandée à tous les utilisateurs

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle du Stade est mise à disposition uniquement aux associations de la commune et aux habitants de la commune d'ARGAGNON.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré,

**ACCEPTE** la proposition de tarif de location de la salle Lamongesse faite par la commission finances à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

- pour les associations de la commune : mise à disposition gratuite
- pour les habitants de la commune et seulement pour réunion de famille (mariages, anniversaires, etc) : 70 € de location
- une caution de 400 € sera demandée à tous les utilisateurs

**DECIDE** que l'utilisation donne lieu à la conclusion d'une convention entre l'utilisateur et la commune avec les conventions types.

**AUTORISE** le maire ou le représentant désigné par le Maire à signer ces conventions avec les utilisateurs de ces locaux.

## **6 - Location de la salle polyvalente**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de location de la salle polyvalente est le suivant*

<i>Pour repas personnes hors commune</i>	<i>300 €</i>
<i>Pour repas habitants de la commune</i>	<i>70 €</i>
<i>Pour apéritif personnes hors commune</i>	<i>100 €</i>
<i>Pour apéritif habitants de la commune</i>	<i>40 €</i>
<i>Pour concerts ou spectacle personnes hors commune</i>	<i>700 €</i>

*Montant de la caution 500 € pour tous les utilisateurs.*

*et que ces tarifs n'ont pas été réévalués depuis sa mise en place lors de la séance du conseil municipal par délibération n°4 du 30 juin 2017.*

*Suite à la réunion de la commission finances en date du 19 septembre 2022, il est proposé que les tarifs de location de la salle polyvalente soient les suivants à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 (cf. tableau ci-dessous) :*

**- Utilisation ponctuelle :**

*Utilisation à titre privé par des particuliers pour réunion de famille (mariages, anniversaires)	une journée	Week-end	Caution
Habitants de la commune	80 €	150 €	500 €
Extérieurs à la commune	120 €	400 €	

*Manifestations non lucratives (ne générant pas directement de chiffre d'affaires)		Caution
Associations de la commune	Forfait : gratuit/week-end	500 €
Associations extérieures à la commune	200 €/week-end	
Associations caritatives ou d'action sociale	Mise à disposition gratuite	

*Manifestations festives non commerciales (entrées payantes)		Caution
Associations de la commune	Forfait : gratuit/week-end	1 500 €
Associations extérieures à la commune, Société et Agence événementielle	800 €/ week-end	

*Manifestations commerciales (générant directement du chiffre d'affaires)		Caution
Associations de la commune	Forfait : gratuit/week-end	1 500 €
Associations, Sociétés extérieures à la commune	500 €/week-end	

**- Utilisation régulière liée à l'activité des associations :**

Associations de la commune et RPI ABC : gratuit

Associations extérieures : sur délibération spécifique du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** que l'utilisation donne lieu à la conclusion d'une convention entre l'utilisateur et la commune avec les conventions types.

**AUTORISE** le maire ou le représentant désigné par le Maire à signer ces conventions avec les utilisateurs de ces locaux.

**ACCEPTE** que les tarifs de location de la salle polyvalente soient les suivants à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 (cf. tableau ci-dessous) :

**- Utilisation ponctuelle :**

*Utilisation à titre privé par des particuliers pour réunion de famille (mariages, anniversaires)	une journée	Week-end	Caution
Habitants de la commune	80 €	150 €	500 €
Extérieurs à la commune	120 €	400 €	

*Manifestations non lucratives (ne générant pas directement de chiffre d'affaires)		Caution
Associations de la commune	Forfait : gratuit/week-end	500 €
Associations extérieures à la commune	200 €/week-end	
Associations caritatives ou d'action sociale	Mise à disposition gratuite	

*Manifestations festives non commerciales (entrées payantes)		Caution
Associations de la commune	Forfait : gratuit/week-end	500 €
Associations extérieures à la commune, Société et Agence événementielle	800 €/ week-end	2 500 €

*Manifestations commerciales (générant directement du chiffre d'affaires)		Caution
Salons, Expositions commerciales, Artisanat		
Associations de la commune	Forfait : gratuit/week-end	500 €
Associations, Sociétés extérieures à la com-	500 €/week-end	2 500 €

## **Séance de la Réunion du Conseil du 23 mars 2023**

### **2- Refonte et maintenance du site Internet de la commune.**

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de solliciter l'Agence Publique de Gestion Locale pour la refonte et la maintenance du site Internet de la commune.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier, mais peut disposer en temps partagé du Service Intercommunal du Numérique avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence,

**DÉCIDE** de confier au Service Intercommunal du Numérique de l'Agence Publique de Gestion Locale la refonte et la maintenance du site Internet de la commune aux termes du projet de convention ci-annexé,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

## Séance de la Réunion du Conseil du 05 avril 2023

### 15 - Vote des subventions au Budget Primitif 2023

Après Examen des dossiers de demande de subvention des associations et de leurs bilans financiers par la commission finances réunie 24 mars 2023, le Maire explique que les subventions soient allouées de la façon suivante :

Dés le vote du budget de la commune primitif entériné un acompte de 50%, pour le fonctionnement sera versés aux associations,

Le restant sera versé proportionnellement aux vues des factures et/ou devis correspondant à une ou plusieurs animations

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions à allouer avec le versement suivant les modalités décrites ci-dessus aux différentes associations.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à 9 voix pour et 1 contre pour le vote des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Voté en 2022	Proposition de la Commission Finances pour 2023	Voté pour 2023
ASS. ARGAGNON SPORTS LOISIRS	1000	500	500
ASS. PARENTS D'ELEVES A.B.C	500	600	600
ASS. UNION BEARNAISE	2500	2000	2000
ASS. COMITE DES FETES	1000	1800	1800
ASS. LOU TEMPS DE BIBE	500	500	500
ASS. CHORALE ARCANTO	500	500	500
ASS. ARGAGNON SHOTOKAN KARATE CLUB	600	600	600
ASS. BANDE ORIGINALE		150	150
ASS. MAM BULLE D'ÉVEIL		350	350

### 16 - Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.



**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,61 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,12 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,70 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux  
de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## Séance de la Réunion du Conseil du 12 avril 2023

### **9 - Approbation de l'attribution du fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq Orthez à la Commune d'Argagnon pour le projet de la Nouvelle Mairie**

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 10 décembre 2021, la Communauté de Communes de Lacq Orthez a délibéré sur le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.*

*La Commune d'Argagnon a sollicité l'attribution de ce fonds de concours dans le cadre du projet de la nouvelle mairie.*

*Lors du Conseil Communautaire du 27 mars 2023 la Communauté de Communes de Lacq Orthez a voté à l'unanimité des membres présents et après considéré que cette demande est éligible au fonds de concours, l'attribution d'un montant prévisionnel de 106 000 €.*

*Ce montant prévisionnel sera définitivement validé sur présentation des justificatifs à la clôture de l'opération.*

*Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- VALIDE le montant prévisionnel de 106 000 €.
- ACCEPTE le versement de ce fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq Orthez

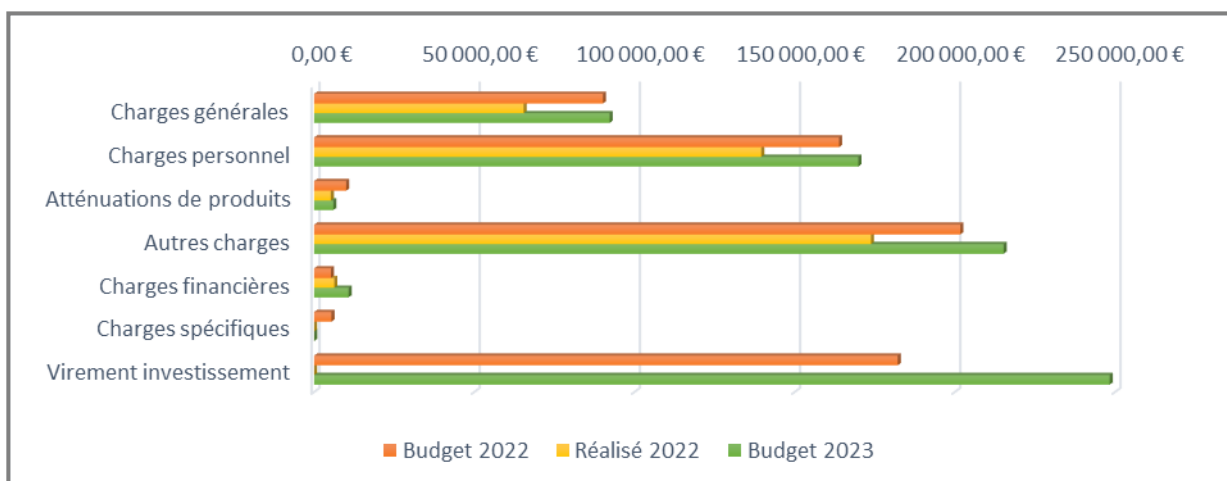
# FINANCES : LES BUDGETS

## FINANCES "BUDGET DE LA COMMUNE"



2022/2023

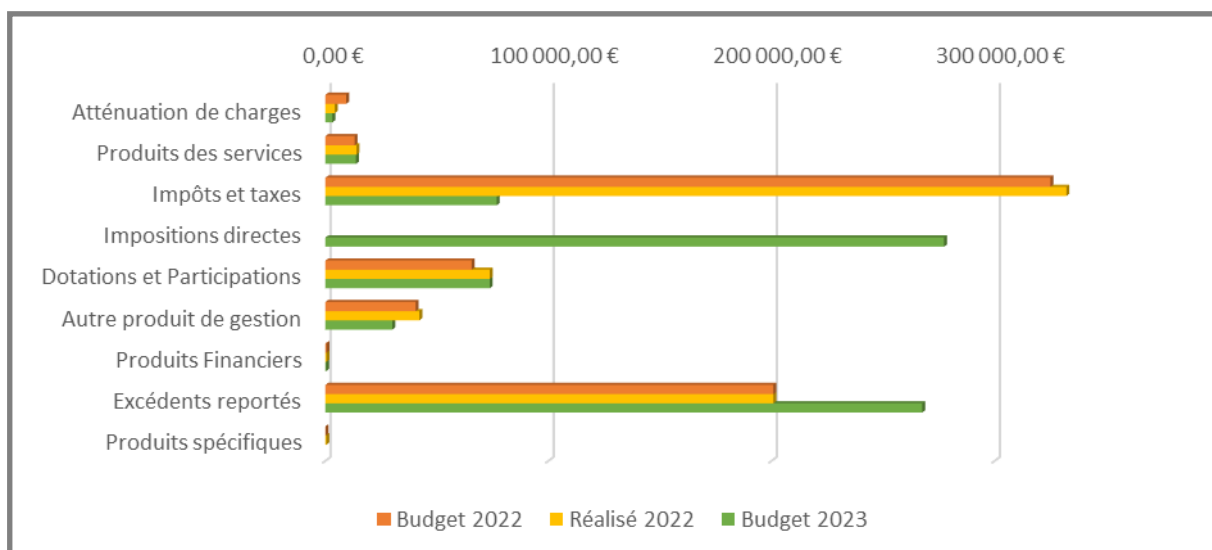
DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Charges générales	90 150,00 €	65 390,88 €	92 259,00 €
Charges personnel	163 863,00 €	139 583,51 €	169 900,00 €
Atténuations de produits	10 000,00 €	5 224,00 €	6 000,00 €
Autres charges	201 711,00 €	173 817,13 €	215 237,00 €
Charges financières	5 252,00 €	6 294,45 €	10 769,00 €
Charges spécifiques	5 410,00 €	0,00 €	10,00 €
Virement investissement	182 182,00 €	0,00 €	248 341,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>658 568,00 €</b>	<b>390 309,97 €</b>	<b>742 516,09 €</b>



# FINANCES : LES BUDGETS

## FINANCES "BUDGET DE LA COMMUNE"

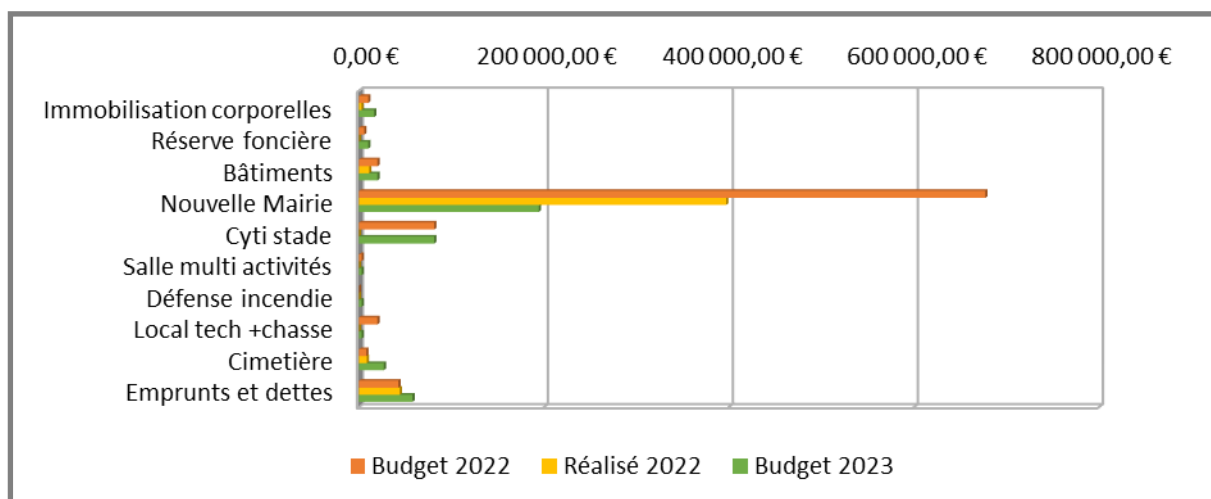
RECETTES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Atténuation de charges	9 300,00 €	4 196,35 €	3 150,00 €
Produits des services	13 088,00 €	13 956,58 €	13 700,00 €
Impôts et taxes	324 981,00 €	332 130,88 €	76 800,00 €
Impositions directes			277 313,00 €
Dotations et Participations	65 551,00 €	73 693,49 €	73 644,00 €
Autre produit de gestion	40 460,00 €	42 125,46 €	30 016,00 €
Produits Financiers	470,00 €	470,60 €	353,00 €
Excédents reportés	200 818,00 €	200 818,60 €	267 540,09 €
Produits spécifiques	100,00 €	420,72 €	
<b>TOTAL</b>	<b>654 768,00 €</b>	<b>667 812,68 €</b>	<b>742 516,09 €</b>



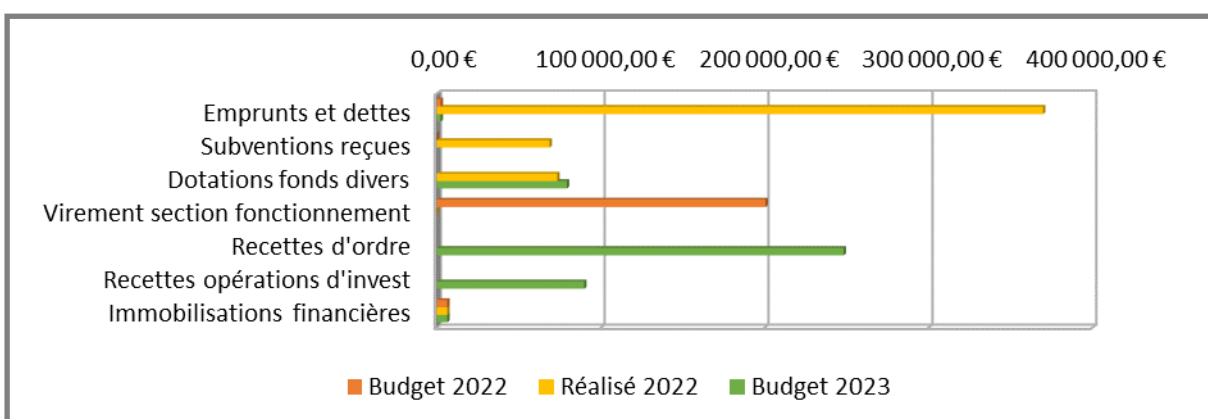
DEPENSES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Immobilisation corporelles	10 000,00 €	2 703,51 €	16 500,00 €
Réserve foncière	5 655,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Bâtiments	20 000,00 €	11 040,72 €	20 000,00 €
Nouvelle Mairie	677 182,00 €	397 008,65 €	194 400,00 €
Cyti stade	81 420,00 €	0,00 €	81 420,00 €
Salle multi activités	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Défense incendie	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Local tech +chasse	20 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Cimetière	8 000,00 €	8 472,00 €	26 914,00 €
Emprunts et dettes	42 689,00 €	44 128,99 €	57 890,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>867 946,00 €</b>	<b>463 353,87 €</b>	<b>416 124,00 €</b>

# FINANCES : LES BUDGETS

## FINANCES "BUDGET DE LA COMMUNE"



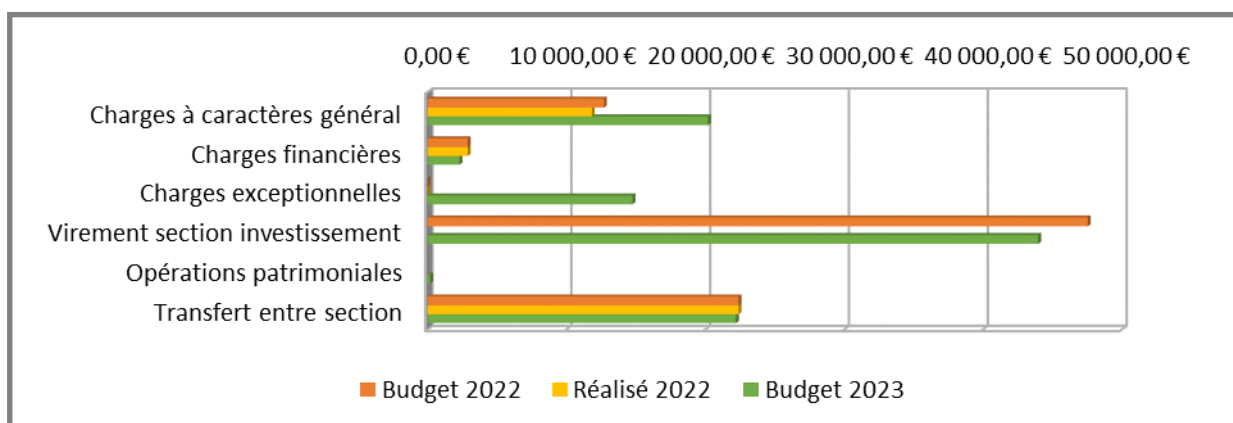
RECETTES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Emprunts et dettes	2 500,00 €	370 000,00 €	2 500,00 €
Subventions reçues	0,00 €	68 899,93 €	
Dotations fonds divers		73 617,23 €	79 445,62 €
Virement section fonctionnement	200 705,00 €	0,00 €	
Recettes d'ordre			248 341,00 €
Recettes opérations d'investissement			90 000,00 €
Immobilisations financières	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>209 705,00 €</b>	<b>519 017,16 €</b>	<b>426 786,62 €</b>



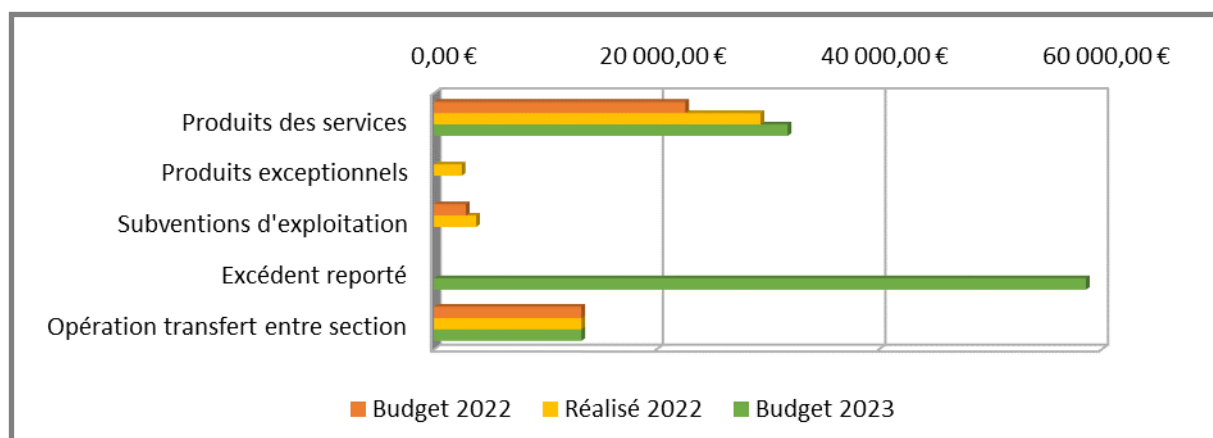
# FINANCES : LES BUDGETS

## FINANCES "BUDGET ASSAINISSEMENT"

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Charges à caractères général	12 710,00 €	11 832,70 €	20 200,00 €
Charges financières	2 898,00 €	2 897,71 €	2 304,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	14 765,00 €
Virement section investissement	47 559,00 €		43 995,00 €
Opérations patrimoniales			182,00 €
Transfert entre section	22 403,00 €	22 403,47 €	22 221,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 570,00 €</b>	<b>37 133,88 €</b>	<b>103 667,00 €</b>



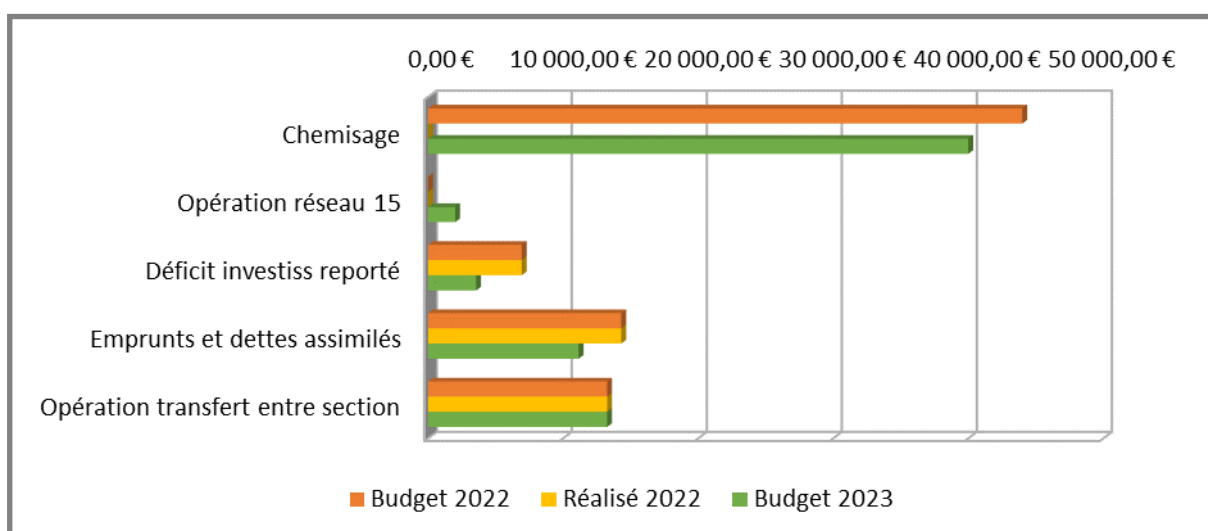
RECETTES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Produits des services	22 600,00 €	29 356,03 €	31 800,00 €
Produits exceptionnels		2 500,00 €	
Subventions d'exploitation	2 873,00 €	3 794,54 €	
Excédent reporté			58 614,00 €
Opération transfert entre section	13 253,00 €	13 253,06 €	13 253,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 726,00 €</b>	<b>48 903,63 €</b>	<b>103 667,00 €</b>



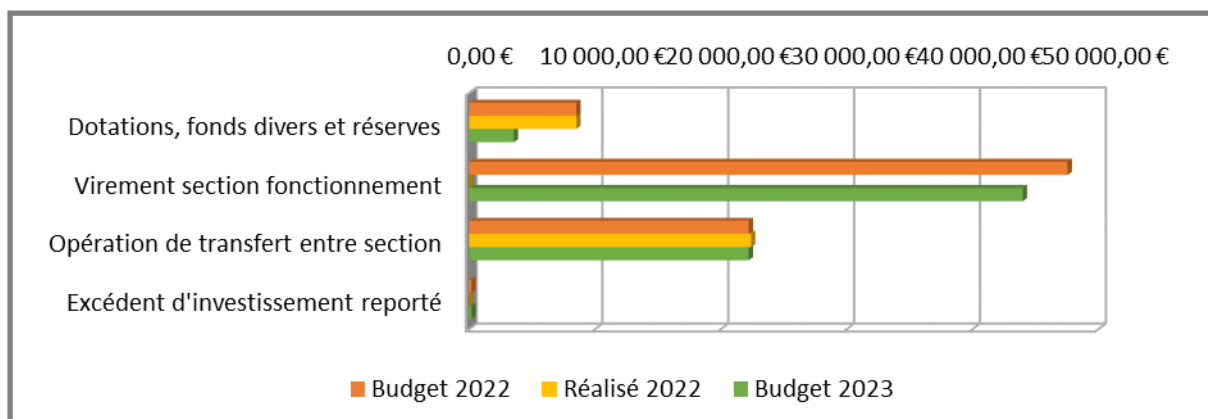
# FINANCES : LES BUDGETS

## FINANCES "BUDGET ASSAINISSEMENT"

DEPENSES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Chemisage	44 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Opération réseau 15	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Déficit investiss reporté	6 929,00 €	6 929,00 €	3 557,00 €
Emprunts et dettes assimilés	14 302,00 €	14 301,17 €	11 145,00 €
Opération transfert entre section	13 253,00 €	13 253,06 €	13 253,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 484,00 €</b>	<b>34 483,23 €</b>	<b>69 955,00 €</b>



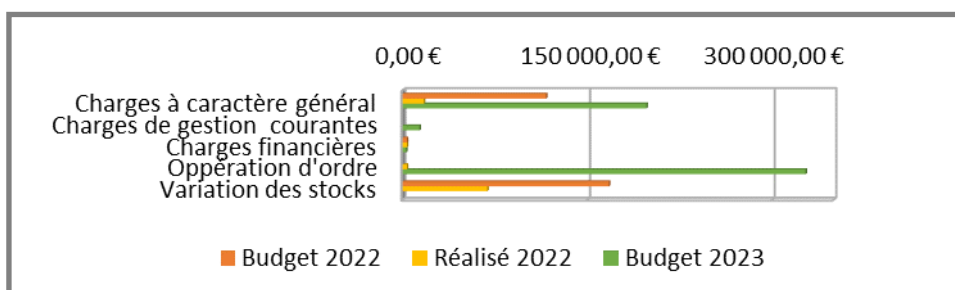
RECETTES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dotations, fonds divers et réserves	8 522,00 €	8 523,48 €	3 557,00 €
Virement section fonctionnement	47 559,00 €	0,00 €	43 995,00 €
Opération de transfert entre section	22 221,00 €	22 403,47 €	22 221,00 €
Excédent d'investissement reporté	182,00 €	0,00 €	182,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 484,00 €</b>	<b>30 926,95 €</b>	<b>69 955,00 €</b>



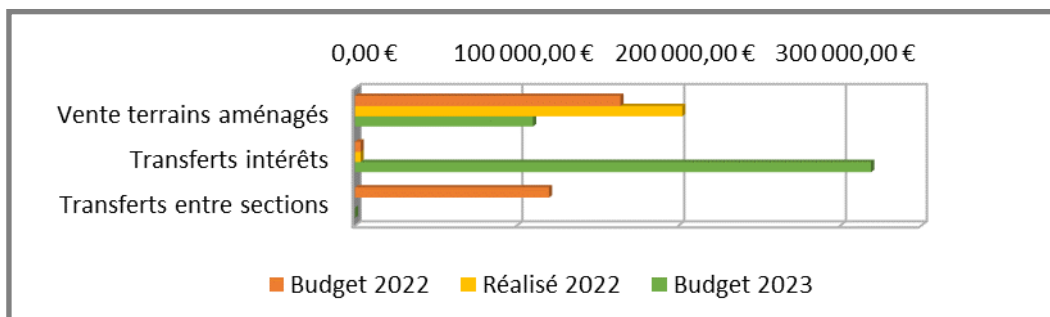
# FINANCES : LES BUDGETS

## FINANCES "BUDGET LOTISSEMENT LABAIGT"

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Charges à caractère général	116 385,00 €	17 183,59 €	198 000,00 €
Charges de gestion courantes			13 726,79 €
Charges financières	3 450,00 €	3 449,40 €	2 849,00 €
Oppération d'ordre		3 449,40 €	327 308,48 €
Variation des stocks	167 537,00 €	68 798,53 €	
<b>TOTAL</b>	<b>287 372,00 €</b>	<b>92 880,92 €</b>	<b>541 884,27 €</b>



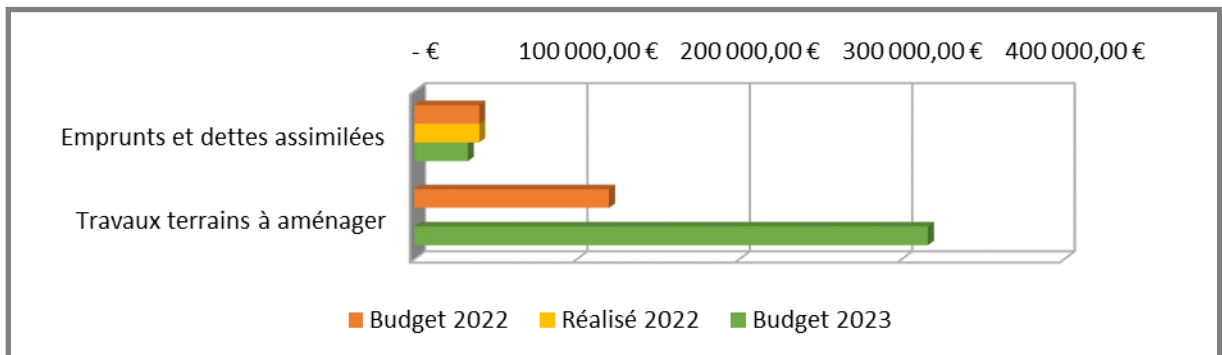
RECETTES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Vente terrains aménagés	164 087,00 €	202 321,00 €	110 000,00 €
Transferts intérêts	3 450,00 €	3 449,40 €	318 993,79 €
Transferts entre sections	119 835,00 €		1,00 €
Résultat reporté			112 889,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>287 372,00 €</b>	<b>205 770,40 €</b>	<b>541 884,27 €</b>



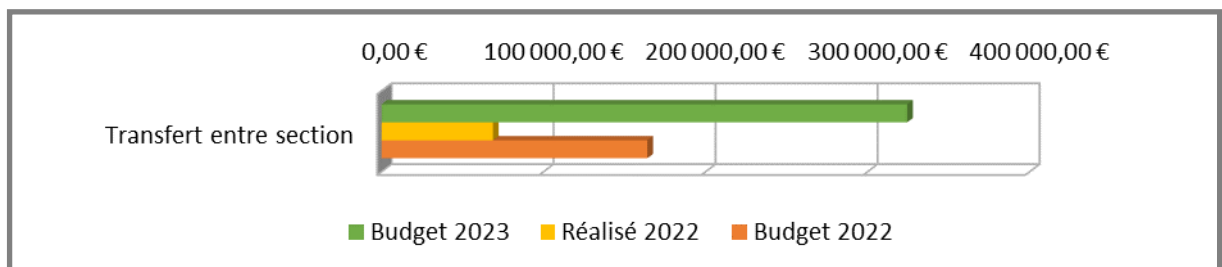
# FINANCES : LES BUDGETS

## FINANCES "BUDGET LOTISSEMENT LABAIGT"

DEPENSES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Emprunts et dettes assimilées	39 880,00 €	39 879,51 €	32 862,00 €
Travaux terrains à aménager	119 835,00 €		316 144,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>159 715,00 €</b>	<b>39 879,51 €</b>	<b>349 006,79 €</b>



RECETTES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Transfert entre section	164 087,00 €	68 798,53 €	324 459,48 €
Excédent d'investissement reporté			24 547,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>164 087,00 €</b>	<b>68 798,53 €</b>	<b>349 006,79 €</b>



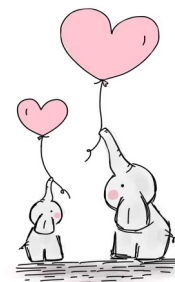


### Cadeau nouvelle naissance

Toute nouvelle naissance étant source de frais pour les parents, le CCAS attribue une prime de bienvenue pour les nouveaux nés venant agrandir la population du village.

C'est ainsi qu'une participation de 30 € est offerte aux heureux parents en échange d'un relevé d'identité bancaire à remettre au secrétariat de la Mairie pour virement de cette somme.

Nous avons eu le plaisir d'offrir cette participation à quatre familles.



### ***REPAS DU CCAS***

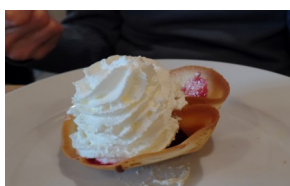
Colis ou repas ? C'est la question que se sont posés les membres du CCAS car depuis 2020 il n'y avait plus eu de repas annuel à cause du Covid.

C'est donc avec grand plaisir que nous avons pu réunir le samedi 18 Mars 2023 au Restaurant La Bulle 79 personnes de 65 ans et plus résidant dans la commune.

Onze colis gourmands ont également été distribués pour les personnes n'ayant pu se déplacer pour raisons de santé.

La journée fut belle et tous les participants ont eu plaisir à se retrouver, évoquant quelques anecdotes et quelques souvenirs.

Tout au long de l'année, les membres du CCAS restent disponibles et à votre écoute.



### ***Subventions attribuées par le CCAS à diverses associations à but social***

*Alliance 64 (accompagnement des personnes en fin de vie)	100 €
* Amélioration du cadre vie des personnes âgées d'Arthez et ses alentours (soins à la personne, gardes de nuit, etc...)	350 €
* Association Vivre ensemble à Os Marsillon (personnes handicapées)	100 €
* Coopérative association Résidence Le Temple à Arthez (aide pour achats de fournitures et animations pour les résidents)	150 €
* CIAPA – La semaine bleue à Pau	50 €
* AIMA à Salies de Béarn	100 €
* Comité 64 de la Prévention Routière à Pau	50 €

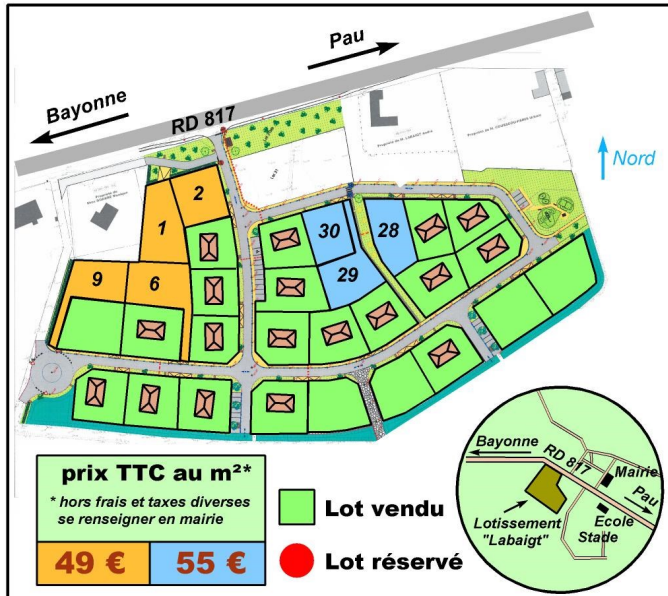
Toutes ces associations présentent un dossier de demande de subvention complet précisant leurs activités, leurs objectifs et leurs besoins.

Nous ne pouvons pas répondre à toutes les sollicitations mais nous sommes attentifs à satisfaire avec nos moyens les associations ayant un impact ou pouvant présenter un intérêt pour les personnes d'Argagnon.

## LOTISSEMENT COMMUNAL LABAIGT

Les finitions de la seconde partie du lotissement (réalisation des trottoirs, éclairage, espaces verts) est prévue pour cette fin d'année.

2 lots supplémentaires ont été vendu en 2023. 8 lots restent disponibles pour de futurs acquéreurs.




**prix TTC au m<sup>2</sup>\***  
\* hors frais et taxes diverses se renseigner en mairie

49 €	55 €
------	------

Lot vendu (vert)  
Lot réservé (rouge)

N° Lot	surface m <sup>2</sup>	N° Lot	surface m <sup>2</sup>
1	837	28	751
2	688	29	778
6	848	30	603
9	719		

Sur notre site ([www.argagnon.fr](http://www.argagnon.fr)) et en Mairie sont à votre disposition:  
- le règlement de lotissement  
- le plan de masse et d'autres informations  
Tel: 05 59 67 65 86  
mail: [mairie.argagnon@orange.fr](mailto:mairie.argagnon@orange.fr)



suivez sur notre site les dernières mises à jour (réservations - ventes)

ne pas jeter sur la voie publique



### ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Les difficultés d'évacuations des eaux pluviales lors des orages demeurent une préoccupation majeure. Cette année, des travaux importants ont été menés sur la route d'Argelé : la mise en place d'une seconde traversée de la route, bien dimensionnée, a contribué à faire disparaître l'accumulation de l'eau lors des orages importants. D'autres points n'ont pas encore trouvé de solution, mais la CCLO se penche sur ces dossiers identifiés depuis très longtemps.

Les traversées en surface (de type « caniveaux »), qu'elles soient munies ou non de grilles, présentent un entretien difficile à effectuer et un désagrément certain à leur franchissement : c'est par exemple le cas routes du Bernes, de Pédaque et d'Argelé. La tendance actuelle est de les supprimer à chaque fois que l'occasion se présente. Cela a été fait à quelques endroits route d'Argelé et route Impériale.

Cette année, deux tronçons de route ont été retenus par la CCLO pour une réfection totale : quelques dizaines de mètres de véritable enrobé devraient permettre de stopper une dégradation rapide de la chaussée qui aurait imposé à moyen terme des travaux plus importants et coûteux. Ainsi, la côte de la route de l'Eglise (partie boisée) et une portion de la route d'Argelé (zone des travaux de traversée effectués) retrouveront leur première jeunesse.

Enfin, pour améliorer la sécurité et notamment lutter contre la vitesse excessive, la CCLO travaille sur plusieurs points de notre réseau. La mise en service de la nouvelle Mairie et du city-stade a créé une véritable zone au service des usagers piétons, des familles et des enfants. La CCLO a repensé cet espace de sorte que les véhicules soient fortement ralentis, l'éclairage réétudié et modernisé, et la sécurité améliorée pour tous.



## FIN DES TRAVAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE ET DU CITY STADE



La fin des travaux de la nouvelle mairie marque une étape importante dans le réaménagement du centre bourg de notre village.

Ce formidable outil est entré en fonction mi-juin et répond aux nouvelles exigences en termes d'accueil et d'efficacité pour les administrés.

La partie Agence Postale Communale permet de recevoir le public dans de bonnes conditions dans un local prévu à cet effet.

Lors de l'étude du bâtiment, le conseil municipal a fait le choix d'utiliser des matériaux de construction très isolants et en partie biosourcés afin que le fonctionnement de cet ensemble soit énergétiquement économe.



Le city-stade est en place, il est ouvert à tous.

Ce dernier permet au public de pratiquer de façon ludique le foot, le hand, le basket ou le volley.

Merci de respecter les consignes qui sont affichées.

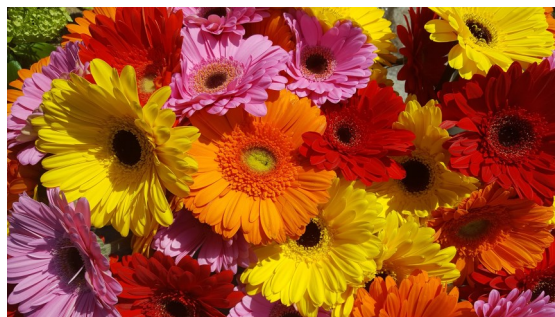


## La Fête des Mères

Les Mamans ont été mises à l'honneur le 22 mai par la municipalité.

Une petite réception avec quelques fleurs pour les fêter .

Un moment de convivialité bien agréable !



## La cérémonie du 14 juillet



C'est sous un soleil radieux que le 14 juillet a été commémoré au Monument aux Morts.

Après le dépôt de la gerbe et la minute de silence, la Marseillaise a été chantée collectivement.

La cérémonie a été suivie d'une collation dans la salle du conseil de la nouvelle mairie.



## RAPPELS UTILES

### Chiens errants sur la commune



La divagation des chiens est interdite sur la commune. Régulièrement des animaux ne sont plus sous la surveillance de leur maître et peuvent créer des accidents de la circulation notamment aux abords de la RD 817.

Les chiens errants seront capturés par le service SAS SACPA et seront conduits à la fourrière de cet établissement.

Les animaux capturés seront restitués à leurs propriétaires qu'après paiement des frais de fourrière. Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter l'arrêté 81/2022 du 17/06/2022.

### Urbanisme

Le service urbanisme de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO) vous accompagne dans les démarches pour la réalisation de vos travaux.

Quel que soit votre projet de maison ou d'agrandissement, terrasse, cabanon, garage, clôture, piscine, toiture... ou encore la volonté de transformer un bâtiment en commerce, bureaux ou logement.

Les règles d'urbanisme et les formulaires de demande d'urbanisme sont téléchargeables sur le site internet de la CCLO : [cc-lacqorthez.fr](http://cc-lacqorthez.fr)

Vous pouvez le contacter au 05.59.60.73.50 ou par mail à [urbanisme@cc-lacqorthez.fr](mailto:urbanisme@cc-lacqorthez.fr)



### Le Ramassage des poubelles

LES SEMAINES PAIRES : c'est le bac VERT (déchets ménagers) seulement qu'il faut sortir

LES SEMAINES IMPAIRES : c'est le bac JAUNE (tri sélectif) seulement qu'il faut sortir

LE JOUR de ramassage est toujours le JEUDI (sortir le bac concerné la veille, le MERCREDI)

Le règlement du service des déchets de la CCLO précise en son article 5.2 :

« Les bacs doivent être présentés sur le domaine public par l'utilisateur la veille du jour de collecte .

**Une fois collectés (...) ils doivent être remisés dans la propriété par l'utilisateur dans la journée. Les bacs ne doivent pas être laissés sur le domaine public en dehors des collectes. »**

NB : l'intégralité du règlement est disponible sur le site internet de la CCLO

([www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr), choisir : Vivre et habiter, Environnement, Mes déchets, puis Documents utiles)

# Les bonnes adresses d'Argagnon

## Artisans – Producteurs

CF CARRELAGE – Carreleur – contact@cf-carrelage.fr	05 24 37 61 30 / 06 18 21 04 17
CFB FERMETURES CONCEPT – Menuiserie – fermetures-concept@orange.fr	05 59 67 35 12
FERT GILLES – Miel et dérivés	05 59 67 35 53
HEMERY Éric – Menuisier Ebéniste – menuiserie.eric@orange.fr	06 76 61 85 66
LA FERME JOVER – Fromage fermier et conserves de porc	06 47 45 34 11
LDCO – Peinture et décoration – lespademaurence@gmail.com	06 31 78 96 35
SPIRULINE AQUITAINE – Producteur de spiruline – www.spirulineaquitaine.com	06 79 23 53 77

## Beauté – Bien-être – Coiffure

AU CŒUR DE SOI – Aromathérapie, soins du corps, réflexologie plantaire	06 89 99 62 18
CATHY COIFF – Coiffeuse à domicile	05 59 67 68 36 / 06 80 02 62 20
CENTRE BIEN ETRE SANTI – Analyse psycho-organique - www.centre-santi.com	06 63 83 35 68
EDESSECILS- Technicienne du regard, prothésiste ongulair – Page Facebook	06 33 55 20 54
ESCOT Christiane – Naturopathe, soins énergétiques - www.naturopathie-monchoix.fr	06 51 26 44 24
LAHERRERE Laurence – Praticienne en énergétique traditionnelle chinoise	06 75 00 26 82
LOR'K'IDEE COIFFURE – Coiffure	06 21 91 71 16
MARREC Béatrice – Conseillère en forme et bien- être – bea2913@laposte.net	06 42 35 86 62
OPALINE – Réflexologie plantaire et palmaire	06 70 84 11 00

## Commerces – Services

ATOUT VERT – Création et entretien espaces verts – www.atout-vert.fr	05 59 67 68 69
AU FOURNIL D'ARGAGNON – Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie	05 59 38 28 05
BEARN BOISSON SERVICE – Grossiste en boisson – www.bearn-boissons-services.com	06 87 89 30 29
BORDENAVE DENIS – Conseils, services administratifs – bordenave.denis64@gmail.com	06 84 81 14 97
CACHAÛ – Bar, Tabac, jeux	05 59 67 64 04
CAPTURE CONCEPT – Audio-visuel et Informatique - www.capture-concept.com	07 83 82 86 66
CFB – Matériel frigorifique – wilfrid.bures@wanadoo.fr	05 59 67 60 84 / 06 11 40 88 77
CECB – Cabinet expertise conseils bâtiment – cecbexpertise64@gmail.com	06 49 29 72 47
JARDINET SARL – Jardins espaces verts	06 03 75 33 35
KTRA'S – Assistance administrative – KTRA.S@free.fr	06 17 17 47 68
MCD METAL – Tuyauterie Chaudronnerie – mcmetal@laposte.net	06 86 80 17 67
MONOMUR BELLENBERG – Briques isolantes, Etude, Assistance	06 17 59 80 07
NET'DRONE – Télépilote de drone - Prise de vue - netdrone64@gmail.com	06 22 49 24 31
PROWIN – Produits d'entretien professionnel – annie64.prowin@orange.fr	06 17 66 07 28
ROMAIN Timothée – Communication/Immobilier – Thimothee.romain1@gmail.com	07 83 03 46 41

## Hébergement – Restauration

ARRÊT ET ALLER – Chambres d'hôtes – www.stopinfrance.com	05 59 09 37 35 / 06 79 56 98 37
LA BULLE – Restaurant – www.restaurant-labulle.fr	05 59 67 67 31
LA FERME DU CABIRÔO – Gîte – www.gites-cabiroo-bearn.com	05 59 67 65 35 / 06 74 19 70 52
GÎTE DU CAMBARRAT – Gîte – gitecambarrat@yahoo.fr	05 59 67 65 98

## Médical – Paramédical

CAUBET Isabelle – Infirmière	05 59 69 17 03 / 06 81 19 48 14
CAZALA Benoît – Ostéopathe	07 82 03 88 58
FABIEN Sidonie – Infirmière	05 59 69 17 03 / 06 86 94 53 96

# La vie des associations

## CHORALE ARCANTO

Voilà une année d'écoulée depuis notre dernier article. Beaucoup de choses se sont passées : un concert pour le Téléthon à Denguin, un concert à Argagnon en Février 2023, un concert à Bordères pour Octobre Rose. Beaucoup de plaisir à chanter et des rencontres humaines formidables.

Par une belle journée d'Octobre, nous avons visité le Village Gaulois à Rieux Volvestre près de Toulouse. Nous avons découvert les habitations au temps des Gaulois, des métiers d'antan tout cela avec un guide passionné rendant la visite inoubliable. Nous avons partagé un menu « Ripaille » digne d'Obélix ! C'est ça aussi la chorale.

Nous avons pu participer aux cérémonies du monument aux morts les 11 Novembre 2022 et 8 Mai 2023 devant une assemblée reprenant la Marseillaise avec nous.

Notre concert de fin de saison prévu le 07 Juillet n'a pu avoir lieu, les caprices de la météo s'étant invités avec une grosse tempête à décourager nos invités le chœur Sensible d'Oloron Sainte Marie pris au moment du départ par un orage de grêle. Nous avons annulé notre soirée choisissant la prudence plutôt que des problèmes sur la route pour eux et nos fidèles spectateurs. Ce concert aura lieu cet automne.

Notre prochaine manifestation sera notre traditionnel méchoui. Il aura lieu cette année **le samedi 30 Septembre à partir de 19h00.**

Nouvelle formule, nouveau cuisinier, bon repas, tout devrait être réuni pour passer une excellente soirée à se lécher les babines avec un mouton grillé à point. Il y aura un autre plat proposé pour ceux qui n'aiment pas le mouton.

Nous communiquerons le moment venu mais vous pouvez d'ores et déjà retenir ces dates dans votre agenda.

ARCANTO recrute des voix pour tous les pupitres. Pour ceux qui seraient intéressés par le chant ou voudraient essayer, vous pouvez contacter les membres de l'association au Tél. 06.61.38.84.16 ou vous renseigner en mairie.

Rendez-vous pour la rentrée le mardi 05 Septembre 2023.

Bel été à tous !

Conseil d'Administration d'ARCANTO :

Présidente : Babeth RODRIGUEZ

Vice-Président : Jean-Louis MANAUT

Trésorier : André CASSOU

Trésorier-Adjoint : Roland LAHALLE

Secrétaire : Maryse THAUX

Secrétaire-Adjointe : Marie-José REY

Membres actifs : Michèle DEHE - Didier FEUGAS – Claude CAMGRAND – Christian POUYSEGUR





# La vie des associations



## LOU TEMPS DE BIBE

En cette été 2023 le club continue ses activités au ralenti du fait de n'avoir toujours pas pu réintégrer notre salle des associations.

Tous les 2ème jeudis de chaque mois, nous nous retrouvons à la salle Lamongesse pour l'après-midi jeux de cartes et société, suivi du goûter.

En Février nous avons dégusté les crêpes et en Mars les beignets. Le 11 mai nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente pour l'omelette de printemps qui fut appréciée par tous les convives. Le 03 juin nous sommes partis pour la journée dans la vallée du Baztan en Espagne. Tout le monde a été ravi de cette journée à la montagne et également du repas copieux de midi. Il est prévu une sortie en Septembre et le repas de Noël comme chaque année.

Dès que nous aurons récupéré notre salle, nous pourrions proposer des repas à thème.

L'effectif de 60 personnes reste stable, toute personne voulant nous rejoindre peut s'inscrire même en cours d'année.

Le conseil d'administration s'est agrandi de 3 membres : mesdames Blanchard, Rustul et Sainte-Cluque.

Nous souhaitons à toutes et à tous de bonnes vacances d'été.



## ARGAGNON SHOTOKAN KARATÉ CLUB

Le club de karaté a été créé en Septembre 2021 à Argagnon .

Fort d'une quarantaine de licenciés, dès l'âge de cinq ans , quelques élèves ont su se distinguer sur de nombreuses compétitions combats en décrochant des podiums aux niveaux départementaux, inter-régions ,régionaux, jusqu'aux championnats de France .

Philippe CAZABAT ,Président ,professeur et coach national, 2ème Dan, titulaire du DIF,au sein de ce club , donne des cours de karaté enfants ,ados , adultes du débutant au confirmé ,que ce soit techniques, combats et self-défense .



# La vie des associations

Pour les enfants de 5 à 13 ans  
les mercredis de 18h00 à 19h15  
les samedis de 10h30 à 12h00  
pour les ados / adultes  
les mercredis de 19h15 à 20h45  
les samedis de 9h00 à 10h30  
2 cours d'essais vous sont offerts.

Venez nous rejoindre dans une bonne ambiance.  
Ce sport est ouvert à toutes personnes désirant découvrir  
cet art martial.

contact : [philippecazabat64@gmail.com](mailto:philippecazabat64@gmail.com)  
tél : 06 20 71 34 79



## LE COMITE DES FÊTES

Nous voilà reparti pour une année avec des manifestations pour se retrouver en toute convivialité.

L'assemblée générale a eu lieu le 27 janvier 2023.

Après avoir fait le bilan de l'année, nous avons procédé à l'élection du bureau :

**Présidente : Mélissa POUME**

**Vice Président : Florian SCIE**

**Trésorier : Christian SAN-AUGUSTIN**

**Vice Trésorier : Patrice LACCAUSSAGUE**

**Secrétaire : Sylvie POUME**

**Vices secrétaires : Pascale DE OLIVEIRA et Théo LACCAUSSAGUE**

Nous avons décidé de faire un concours de pétanque le 13 mai mais vu la canicule ☀️ nous avons dû l'annuler.

Les fêtes locales auront lieu les 25, 26 et 27 août 2023, voici un aperçu du programme :

### VENDREDI 25 AOÛT 2023

- Concours de pétanque ouvert à tous
- Grillades

### SAMEDI 26 AOÛT 2023

#### Le matin

- Marche pédestre suivie d'une collation,
- Goûter des aînés avec retransmission du spectacle de Nadau ,
- Multi jeux au stade ouverts à tous.



# La vie des associations

## L'après-midi

### JEUX ENFANTS

- ◆ Tir à la corde
- ◆ Ballon prisonnier
- ◆ Jeu du foulard
- ◆ Course à l'œuf
- ◆ Le Molky
- ◆ Chamboule tout
- ◆ Course en sac

### JEUX ADULTES

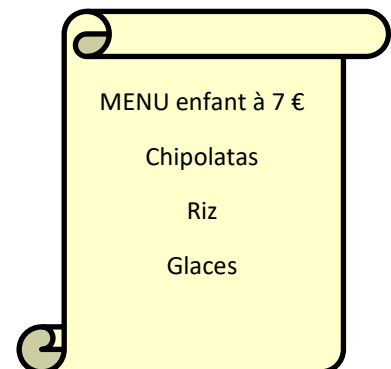
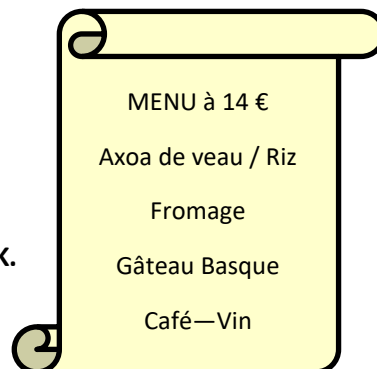
- ◆ Bataille navale
- ◆ Lancer d'espadrille
- ◆ Badminton
- ◆ Course à l'œuf
- ◆ Tir à la corde
- ◆ Jeu de la brouette
- ◆ Course en sac

Sans oublier la piscine où un jeu d'équilibre vous attend .....

## SAMEDI 26 AOÛT 2023

### Le soir :

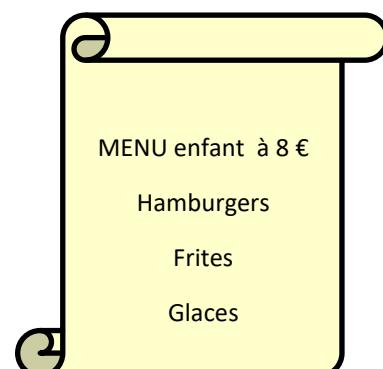
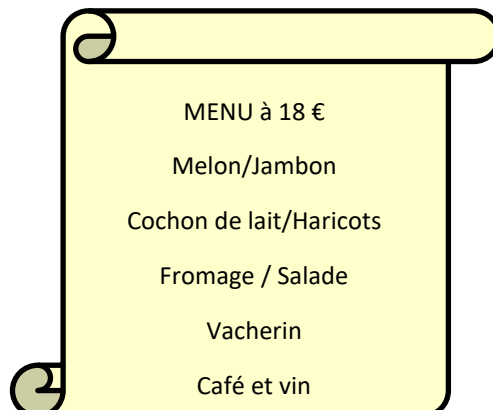
- Messe à 18h00
- Repas dansant animé par l'**Orchestre HK**.



## DIMANCHE 27 AOÛT 2023

- Vin d'honneur suivi d'un repas animé par l'**Orchestre HK**.

- Barricot



Toutes les personnes désireuses de faire partie du Comité des fêtes sont les bienvenues.

Dans l'attente de vous voir nombreux nous vous souhaitons de bonnes vacances sans oublier de revenir en forme pour les fêtes !



33, rue de la Mairie - 64300 ARGAGNON

Téléphone : 05.59.67.65.86

@ : [mairie.argagnon@orange.fr](mailto:mairie.argagnon@orange.fr)

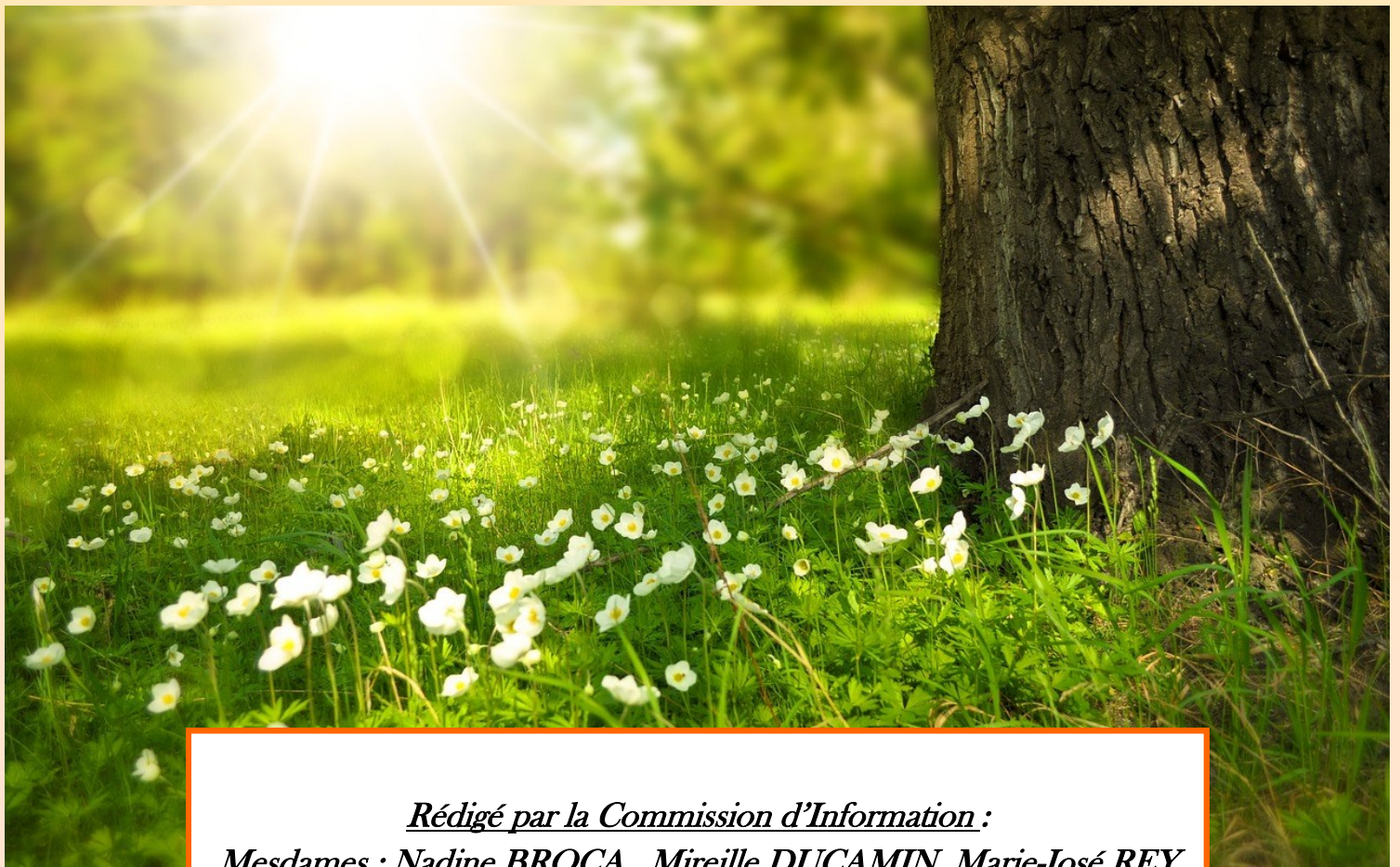
Site : [www.argagnon.fr](http://www.argagnon.fr)

**Horaires d'Ouverture du Secrétariat de la Mairie**  
**et de l'Agence Postale Communale**

**\* Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h45**

**\* Mercredi de 14h00 à 17h45**

**\* Vendredi de 13h30 à 16h45**



***Rédigé par la Commission d'Information :***

***Mesdames : Nadine BROCA , Mireille DUCAMIN, Marie-José REY***

***Messieurs : André CASSOU, Gilles LEVEQUE, ,Olivier PEZE***